

DEC190431DRH

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS

Monsieur Olivier GRENET
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Isabelle PRUD'HOMME
Ingénieur d'étude hors classe

Madame Marion DECOSSAS-MENDOZA
Ingénieur de recherche de première classe



Article 2 : sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Monsieur Jérôme BEAUNIER
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Céline ROZIER
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Cécilia FABRY
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Florent AUMAR
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Article 3 : Le président-directeur général du Centre National de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2019

Antoine PETIT